



## PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Juin 2014

L'an deux mil quatorze, le **vingt-neuf avril à vingt heures**,  
Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

**Présents** : M. BACQUÉ Pierre, Maire,  
M. CAUBET Octave, Mme VERRECCHIA Brigitte, M CHAMPION Bernard, M. Jean-Marc LAGARDE, Maires-Adjoints,  
Mme TOURNIER Aurore, Mme MAINGOURD Audrey, M. AKRICH Christophe, M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, M. BASSE Cédric, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, Mme JOLY Elisabeth, Mme COLLIGNON Françoise, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : M. TIXIER Thierry, M. ROMBI Jean-François, Mme JOLY Elisabeth .

**Pouvoirs** : M. TIXIER donne pouvoir à M. CAUBET Octave, M. ROMBI donne pouvoir à Mme VERRECCHIA, Mme JOLY donne pouvoir à M. CHAMPION.

**Secrétaire de séance** : Mme VERRECCHIA Brigitte.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	14	15

Date de la convocation
22 avril 2014

Date d'affichage
22 avril 2014

Le compte rendu du conseil municipal du 29 Avril 2014 est approuvé à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

1. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
2. SDESM : ADHESION DES COMMUNES DE FARMOUTIERS ET CANNES ECLUSES
3. SUBVENTION COMMUNALE A L'APE
4. RYTHMES SCOLAIRES
5. TARIF DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL
6. RETROCESSION D'UNE CONCESSION DU CIMETIERE COMMUNAL
7. PARTICIPATION FINANCIERE AU SEJOUR LINGUISTIQUE POUR 10 ELEVES DU COLLEGE BLANCHE DE CASTILLE
8. RENOUELEMENT CONVENTION AVEC LE GROUPE SACPA – CHENIL SERVICE

#### **1 – Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de contrôle de légalité appelant des observations concernant la délibération N° 2014/03/01 – Délégations consenties au maire :

- d'une part, précisions sur les actions en justice (4)
- d'autre part, 1<sup>er</sup> point de la commande publique

**ARTICLE 1** : Le texte est corrigé comme suit :

Le maire devra solliciter le conseil municipal pour l'autoriser au nom de la commune d'ester en justice lorsque le problème se posera et en justifiant la raison.

Le maire est chargé pour la durée du présent mandat et par délégation : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans restriction de montant.

Ainsi fait et délibéré, à l'unanimité, la présente délibération.

**ARTICLE 2** : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération en date du 4 avril 2014.

## **2 – SDESM : Adhésion des communes de FARREMOUTIERS et CANNES ECLUSE**

Vu la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2014-82 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au SDESM.

## **3 – Subvention communale à l'APE**

Dans le cadre de son activité, l'Association de parents d'élèves du Vaudoué a sollicité une aide financière d'un montant de 1.000,00 € auprès de la commune et a fait parvenir son bilan.

L'assemblée souhaite obtenir des précisions quant aux conditions de mise en œuvre des activités de l'association pour justifier le montant de l'aide sollicitée.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature du projet présenté, Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 350,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association, une subvention d'un montant de 350,00 euros.

Dit que les crédits sont inscrits au compte 6574 du Budget primitif 2014

## **4 – Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire expose : A la demande de l'Inspection académique et du Conseil d'Ecole, les horaires scolaires suivants ont été adoptés :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 08h30/11h45 – 13h30/15h30

Mercredi : 08h30/11h30

Concernant le projet pédagogique, une animation intellectuelle pérenne et une animation ludique modulable seront proposées. Ces séances seront réparties de la façon suivante pour les élèves des cours primaires :

36 semaines scolaires x 3 heures = 108 heures / 2 groupes

Soit : 54 séquences intellectuelles et 54 séquences ludiques.

Les pistes de réflexion concernant les animations sont à l'étude et la finalisation sera débattue au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

**ACCEPTE** ce projet à 13 voix Pour et 2 Abstentions

## **5 – Tarif de location du matériel communal**

Monsieur le Maire informe que la commune offre aux Valdéens (uniquement), la possibilité de louer le matériel communal (tables, bancs, barnums et vaisselle).

Un règlement et un contrat de location sont annexés à cette proposition.

Le montant de la caution sera égal à 15 fois le prix de la location.

Les frais de livraison et d'enlèvement sont fixés à 40,00 euros

Le montage du barnum sera à la charge du preneur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** les conditions de cette proposition de location.

## **6 – Rétrocession d'une concession du cimetière communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'un administré qui, ayant obtenu le 10 octobre 1998 une concession, se voit contraint dès lors de prendre d'autres dispositions. Cette personne souhaite rétrocéder la concession à la commune et précise y avoir édifié un monument funéraire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la rétrocession de cette concession sans participation financière au caveau construit.

## **7 – Participation financière au séjour linguistique pour 10 élèves du collège Blanche de Castille**

Conseil municipal du 5 juin 2014

Le Collège Blanche de Castille a sollicité la commune pour une participation financière à un séjour linguistique à hauteur de 40,00 € /élève.

Il s'avère que 6 élèves ont été concernés pour l'année scolaire 2012-2013 et 4 élèves pour l'année 2013-2014, soit une participation d'un montant de 400,00 Euros.

Cette contribution est inscrite au Budget primitif 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la participation financière de la commune à ce séjour.

## **8 – Renouvellement contrat SACPA**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement du contrat avec le groupe SACPA-CHENIL SERVICE.

Les prestations comprennent : la capture, le ramassage, le transport des animaux errants ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations décrites dans le contrat annexé est fixé à 697,55 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) le Conseil municipal ACCEPTE le renouvellement de cette convention.

### QUESTIONS DIVERSES :

M. Pierre BACQUE a été réélu Président du SYNDICAT DU COLLEGE

M. Pascal SIMONNOT a été réélu Président du SIROM

M. Xavier DUBOIN a été élu Président du SIREDOM

M. Thierry FLECHE a été élu Président du SYNDICAT DE LA RIVIERE ECOLE

M. Patrice MORIZET a été réélu Président DU SYNDICAT DE MUSIQUE

M. VIGUERARD a été élu Président du SYNDICAT D'ASSA INISSEMENT.

---

*L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22h45*

**Le Maire,  
Pierre BACQUÉ**